



ASSEMBLEE COMMUNALE

COMMUNE
DE
1565 VALLON

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020

- Début de séance** : 20h17
- Présidence** : Mme la Syndique, Isabelle Guerry
- Local** : Salle de la Chaumière
- Présence** : 14 personnes
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 24 de la Feuille Officielle du 12 juin 2020 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 169.

Tractanda

1. Procès-verbal de l’assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2019
(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l’administration communale)

2. Comptes 2019
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements + Bilan
 - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l’organe de contrôle
 - 2.4 Approbation

3. Divers

Scrutateur : M. Christian Ballaman

Excusés : Mme Mirna Garzoni / M. Roland Moser / M. Christophe Guerry / M. Alain Beureux

Procès-verbal : Mme Françoise Roth, secrétaire communale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée. Elle demande l'approbation des citoyens présents quant au tractanda de cette assemblée, publié dans le Vallon-Nouvelles no 169. Ce tractanda est accepté à l'unanimité.

Elle poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2019. Mme la Présidente précise que comme indiqué sur le dernier Vallon-Nouvelles, celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Il n'y a pas de remarques et le procès-verbal est approuvé à mains levées, à l'unanimité. Mme la Présidente remercie Mme Françoise Roth, secrétaire communale, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Comptes 2019

Mme la Présidente donne la parole à Mme Marie Zbinden, boursière communale, pour la présentation des comptes 2019. Ces derniers sont affichés sur grand écran et lu point par point.

M. Pierre Waser demande si le montant annoncé de 4'636.50 correspond à l'entretien de la ciblerie. Mme la boursière communale confirme que ce montant concerne la ciblerie et le vidage des cibles qui est effectué tous les cinq ans.

M. Pierre Waser souhaite des explications quant à l'augmentation des charges pour les crèches. Mme Zbinden indique qu'il a été versé un fond de roulement en 2019 par toutes les communes membres, soit Fr. 1.- par heure de garde, pour Vallon la somme de Fr. 6'396.75. Ce fonds de roulement permet à l'association d'avoir des liquidités et de verser les salaires aux employés. En effet, il a été constaté un décalage entre la facturation et le paiement des heures de garde des parents. Il y a également plus d'heures de garde, moins de recettes, ceci en raison de l'augmentation des familles monoparentales et de revenus plus faibles.

Il n'y a pas d'autres remarques ou d'interpellations de l'assemblée en ce qui concerne les investissements.

2.1 Compte de fonctionnement

Pour le compte de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'683'564.57 et les recettes à Fr. 1'686'505.07. Il en résulte un bénéfice de Fr. 2'940.50 après amortissements supplémentaires de Fr. 205'488.55.

2.2 Compte des investissements + Bilan

Le compte des investissements se solde par une balance de Fr. 365'899.25 pour les charges et les recettes. Pour le bilan, le total se solde par une balance de Fr. 3'072'625.48. Mme la Présidente remercie Mme Marie Zbinden, boursière communale, pour son travail.

2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre-Alain Baechler, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission. Les comptes 2019 ont été examinés par la Fiduciaire Fiduflex à Estavayer-le-Lac, ainsi que par les membres de la commission financière, qui les a comparés avec le budget et les comptes de l'année précédente.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019, tels qu'ils leur ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à Mme Marie Zbinden, boursière communale.

2.4 Approbation

Mme la Présidente met en discussion le rapport de la Commission financière ainsi que le rapport de l'organe de contrôle.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques de l'assemblée.

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le compte de fonctionnement 2019. Celui-ci est approuvé à mains levées à l'unanimité. Ensuite, elle soumet au vote le compte d'investissement 2019 ainsi que le bilan. Ceux-ci sont également approuvés à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière, le rapport de l'organe de contrôle, et d'en donner décharge au Conseil communal, à la boursière communale et à la Commission financière. Ce point est approuvé avec 5 voix favorables, et 2 abstentions.

3 Divers

Mme la Présidente informe l'assemblée que le Conseil communal n'a pas de point dans les divers. Elle donne la parole aux citoyens.

Il n'y a pas de questions ou de remarques des citoyens présents lors de cette assemblée.

Pour conclure, Mme la Présidente remercie les citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Il est 20h50 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :

F. Roth



La Présidente :

I. Guerry

I. Guerry